

Le cannabis aux Territoires du Nord-Ouest :

Ce qu'il faut savoir

N'OUBLIEZ PAS :
Le cannabis n'est légal qu'à compter du 17 octobre 2018.



Quel est l'âge requis?

Aux TNO, vous devez avoir au moins 19 ans pour acheter du cannabis, en consommer ou en avoir en votre possession; l'âge légal est donc le même que pour l'alcool.



Où peut-on se le procurer?

À compter du 17 octobre, vous pourrez vous procurer légalement du cannabis dans certains magasins d'alcool et de cannabis des TNO ou en ligne, à www.ntlcc.ca.



Quelle est la quantité permise?

Vous ne pouvez pas vous trouver dans un lieu public avec plus de 30 grammes de cannabis en votre possession.

Si vous voyagez ailleurs au Canada, assurez-vous de connaître les lois sur le cannabis de votre destination.

Et n'oubliez pas : il est illégal de transporter du cannabis à l'extérieur du pays.



Où peut-on fumer?

Vous pouvez consommer du cannabis sur une propriété privée et dans certains espaces publics.

Vous ne pouvez pas en consommer aux endroits où il est déjà interdit de fumer et où il y a des enfants, par exemple sur un terrain de jeux ou à l'école.



À compter du
17 octobre 2018,
le cannabis sera légal
aux TNO et dans le
reste du pays.

**Voici ce que vous
devez savoir pour
respecter la loi et
assurer votre
sécurité.**



Est-ce que je peux en cultiver?

Vous pouvez avoir des plants de cannabis à la maison si vous avez au moins 19 ans.

La limite est de quatre plants par foyer, peu importe le nombre d'adultes qui y vivent.



Et si je suis locataire?

Les propriétaires ont le droit d'interdire la consommation de cannabis.

Si vous êtes locataire, demandez à votre propriétaire quelles sont les règles de consommation et de culture du cannabis applicables à votre logement.



Que se passe-t-il si je prends le volant après avoir consommé du cannabis?

Ne faites pas ça.

Au Canada, c'est un crime de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues, y compris le cannabis.

Aux TNO, la règle de la tolérance zéro en matière d'alcool et de drogues au volant s'applique aux conducteurs de 21 ans et moins, tout comme aux chauffeurs de certains véhicules commerciaux.



Effets du cannabis sur la santé

Le cannabis peut avoir des effets néfastes sur votre cerveau, nuire au fœtus et déclencher ou aggraver des troubles mentaux. De plus, la consommation de cannabis fréquente dès un jeune âge accroît les risques de dépendance.

**Vous avez d'autres questions?
Consultez le www.gov.nt.ca/fr/cannabis.**

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest